

SOMMAIRE

Signataires

page

TITRE PREMIER - DISPOSITIONS GENERALES

Article	1	Champ d'application	1
	2	Incidences sur les contrats antérieurs	1
	3	Champ d'application territorial	1
	4	Annexes - avenants	2
	5	Accord d'entreprises ou d'établissements	2
	6	Durée - effet	2
	7	Révision	2
	8	Dénonciation	2
	9	Adhésions ultérieures	3
	10	Dépôt légal	3
	11	Extension	3

TITRE DEUXIEME - PROCEDURE DE CONCILIATION, DE MEDIATION, D' ARBITRAGE

Article	12	Conciliation	3
	13	Médiation	4
	14	Arbitrage	4

TITRE TROISIEME - DROIT SYNDICAL ET LIBERTE D'OPINION DELEGUES DU PERSONNEL - COMITE D'ENTREPRISE

Article	15	Dispositions générales	4
	16	Discrimination	4
	17	Section syndicale et délégués syndicaux	4
	18	Représentants syndicaux en commissions mixtes	5
	19	Représentants syndicaux (droit de s'absenter)	5
	20	Délégués syndicaux inter-entreprises	5
	21	Délégués du personnel	6
	22	Comité d'entreprise	6
	23	Panneau d'affichage	6

TITRE QUATRIEME - CLASSIFICATION DES EMPLOIS - CONTRAT DE TRAVAIL

Article	24	Classification des emplois	7
	25	Définition de la nature des contrats de travail	9
	26	Changement occasionnel de catégorie d'emploi	9

TITRE CINQUIEME - SALAIRES ET MENSUALISATION

Article	27	Salaires	10
	28	Mensualisation (non cadres)	10
	29	Mensualisation (cadres)	10
	30	Rémunération et statut des apprentis	10
	31	Salaires des jeunes ouvriers	10
	31 bis	Salaires des ouvriers occasionnels	11
	32	Salaires des ouvriers handicapés	11
	33	Salaires pour travaux à la tâche ou saisonniers	11
	33 bis	Salaires du personnel des CUMA	11
	34	Prime d'ancienneté	11
	35	Prestations en nature	12

TITRE SIXIEME - PAIEMENT DES SALAIRES

Article	36	Périodicité de la paie et modalités de règlement des salaires	12
	37	Bulletin de paie et livre de paie	13

TITRE SEPTIEME - DUREE DU TRAVAIL - REPOS HEBDOMADAIRE - JOURS FERIES - CONGES

Article	38	Durée normale du travail	13
	39	Périodes d'astreintes	14
	40	Heures de nuit	14
	41	Rémunération des heures supplémentaires	14
	42	Repos compensateur de remplacement	14
	43	Repos compensateur annuel en cas d'heures supplémentaires	15
	44	Contrôle des heures de travail	15
	45	Repos hebdomadaire	15
	46	Repos quotidien	15
	47	Jours fériés	16
	48	Congés annuels	16
	49	Congés pour événements personnels	17

TITRE HUITIEME - HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL

Article	50	Hygiène et sécurité	18
---------	----	---------------------	----

TITRE NEUVIEME - CONTRAT DE TRAVAIL - CONCLUSION - CESSATION - SUSPENSION

Article	51	Dispositions générales	21
	52	Embauchage	21
	53	Période d'essai	21
	54	Cessation du contrat de travail	21
	55	Logement de fonction	23
	56	Indemnité de licenciement	23
	57	Indemnité de départ à la retraite	24
	58	Certificat de travail	24
	59	Reçu pour solde de tout compte	24
	60	Suspension du contrat de travail	24
	61	Garantie de salaire en cas d'incapacité, invalidité de travail	25
	62	Dispositions particulières aux ouvriers travaillant à la tâche	25

TITRE DIXIEME - FORMATION PROFESSIONNELLE

Article	63	Commission paritaire départementale de la formation professionnelle	26
	64	Le congé de formation	26
	65	Affiliation des employeurs au F.A.F.S.E.A.	27

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE ET CADRES

Article	1	Champ d'application	28
	2	Contrat de travail	28
	3	Incidences sur les contrats ou accords antérieurs	28
	4	Définition des emplois	28
	5	Classification des emplois	29
	5bis	Convention de forfait sur base d'un nbre annuel de jours de travail Pour les cadres de niveau 1 et 2	30
	6	Détermination des salaires	31
	7	Avantages en nature	31
	8	Prime à la production	31
	9	Prime d'ancienneté	32
	10	Période d'essai	32
	11	Délai-congé - licenciement	32
	12	Indemnité de licenciement	33
	13	Indemnité de départ à la retraite	33
	14	Régime de prévoyance	34
	15	Commission paritaire de conciliation	34
	16		34
	17	Dépôt et extension	34

Annexe « DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL » 35

Annexe « VITICULTURE » 47

Annexe « PEPINIERS VITICOLES » 48

Annexe « CLASSIFICATION ET SALAIRES DU PERSONNEL DES CUMA » 50

Accord départemental du 2 juin 2009 « régime de prévoyance »

Accord départemental du 2 juin 2009 « régime d'assurance complémentaire frais de santé »